



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, 14 OCTOBRE.

On lit dans le *Morning Chronicle* :

Les organes des opinions extrêmes à Paris cherchent à exagérer l'importance et fausser le sens d'un article publié dernièrement dans notre feuille sur les affaires de Suisse, article où nous avons exprimé notre indignation avec une grande énergie. En parlant ainsi, nous sommes sûrs d'avoir manifesté les sentiments de tous les Anglais libéraux sur ces affaires, et, sous ce rapport, nous en convenons, notre article a dû avoir quelque importance.

Quoiqu'il en soit, nous n'avons pas, comme on le prétend, fait allusion à une guerre entre la France et l'Angleterre, car, selon nous, une telle guerre est non seulement impossible, mais elle serait absurde.

Les sentiments de la presse libérale d'Angleterre sur la dernière conduite de la France envers la Suisse ont été l'écho de ceux du public. Quant à nos ministres, placés derrière la scène politique, les événements en question ont dû les surprendre bien moins que nous. Ils en ont été en effet, plus fâchés qu'irrités; et si l'alliance anglo-française se trouve compromise, la faute en est à la France seule, qui aurait ainsi fait ce que les partis extrêmes désirent le plus.

— On lit dans le *True Sun* :

Une lettre de notre correspondant de Paris nous transmet les importantes nouvelles suivantes :

Au moment où je vous écris, l'escadre française rassemblée dans les ports-méridionaux, met à la voile pour la côte de Portugal. Si je suis bien informé et j'ai tout lieu de le croire, les instructions données à l'amiral Hugon lui enjoignent : 1° de s'entendre, dans toutes les circonstances, avec l'amiral anglais; 2° d'user de tout son pouvoir pour protéger les intérêts français en Portugal et garantir la sûreté de tous les sujets français qui résident dans ces contrées; 3° d'employer la force pour y réprimer les complots et surtout empêcher le débarquement de don Miguel, ainsi que toute introduction d'armes destinées aux guérillas miguélistes. Il est également probable qu'une croisière française sera établie dans la Méditerranée afin de remplir le même but.

FRANCE. — PARIS, 16 OCTOBRE.

Le roi des Belges est arrivé hier aux Tuileries à sept heures et demie du soir.

— M. Alfred Rougemont de Loevenberg est parti hier pour la Suisse avec une mission secrète de M. le ministre des affaires étrangères.

— Au collège électoral de Lizieux, sur 377 votans, M. Guizot, ministre de l'instruction publique, a obtenu 312 voix; M. Voyer-d'Argenson, 57; voix perdues, 8. M. Guizot a été proclamé député.

A celui de Toulon, M. l'amiral Rosamel, ministre de la marine, vient d'être réélu. Sur 156 votans, il a obtenu 151 suffrages.

— On mande au *Journal de Francfort*, des frontières de la Suisse, à la date du 13 octobre :

« On assure que la France se montrerait satisfaite des réparations suivantes de la part de la Suisse. Le dépôt aux archives de la Diète de la note adressée par M. de Montebello, ambassadeur de France, au directeur fédéral, la destitution du préfet de Nidau, qui a arrêté Conseil, et celle de M. Bille et M. Luft, qui ont été les moteurs

du scandale de l'instruction. Le conseil exécutif n'a pas accédé au préavis du directoire en ce qu'il portait l'ordre à l'envoyé suisse à Paris de cesser tout rapport avec le gouvernement français. La discussion à ce sujet a été orageuse au point d'outrepasser toutes les convenances, cependant la majorité a persisté dans son avis et l'acte de réciprocité n'a pas été ordonné. On pense toujours en Suisse que malgré le ton violent des journaux helvétiques, les cantons et le pouvoir central céderont. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, 9 octobre :

« Le général Rodil, ministre de la guerre, est maintenant avec sa division près de Temblégue, dans la Manche, de là, tout en couvrant la capitale, il peut surveiller les mouvemens de Gomez, protéger toute la Manche et même secourir, en cas de besoin, Cuença, Murcie et Valence. »

« Les Andaloux ont spontanément pris les armes, et le général Espinosa, qui commande à Séville, doit se trouver aujourd'hui près de Cordoue avec 10,000 hommes et 1,500 chevaux. Ces faits, que tous les rapports confirment, donnent un vigoureux démenti à ceux qui, mécontents de voir la liberté s'implanter en Espagne, se sont efforcés jusqu'à ce jour à présenter les Andaloux comme des émeutiers dépourvus du courage nécessaire pour combattre l'ennemi face à face. »

« Le bruit court ici que Gomez a été battu à Baylen. »

— On lit dans la *Sentinelles des Pyrénées* du même jour :

« On écrit de St. Sébastien que les troupes anglo-christines se préparent à attaquer la hauteur d'Amegana et à bombarder Hernani. Déjà on a établi dans ce but trois batteries armées de 20 pièces de canon de gros calibre. »

« On assure que le général Espartero combiera son attaque avec celle des généraux Evans et Jaureguy. »

HOLLANDE. — LA HAYE, 17 OCTOBRE.

OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Nous donnons aujourd'hui, sans aucune réflexion, le discours prononcé dans la séance d'hier, à l'ouverture des états-généraux, par S. M. le roi de Hollande. Nous reviendrons demain sur ce sujet.

Hauts et Puissans Seigneurs,

En examinant le temps écoulé depuis votre dernière session, je m'estime heureux d'ouvrir celle-ci en vous annonçant que de nouvelles bénédictions ont été répandues sur la patrie.

La naissance d'un prince, enfant de mon second fils bien-aimé, a comblé de joie ma maison et mon peuple.

Mes rapports avec les puissances étrangères continuent sur le même pied d'amitié.

Le soin constant que j'ai mis pour traiter, d'après les principes du droit, de l'équité et de la bonne intelligence, toutes les questions de politique extérieure, a produit le fruit désiré.

Cependant il n'est pas encore en mon pouvoir d'aider à la solution définitive de toutes les difficultés de la question belge; il est presque impossible de déterminer jusqu'à quel point la situation de quelques parties de l'Europe peut y avoir contribué. Les communications qui vous seront faites de ma part, seront de nature à vous convaincre que j'ai porté, sur cette question, toute l'attention qu'exigent

son importance et son étroite liaison avec le bien-être des Pays-Bas.

L'administration intérieure marche toujours avec régularité.

L'armée de terre et de mer répond toujours d'une manière satisfaisante à sa destination.

Il m'est agréable d'annoncer à vos N. S., que des ordres ont été donnés pour congédier la levée de la milice nationale de 1827, et pour accorder des permissions illimitées à la levée ordinaire et extraordinaire de 1831.

L'état général qu'ont pris plusieurs branches d'industrie m'encourage à vous déclarer que la fortune de la Neerlande est en voie de progrès.

Le commerce et la navigation augmentent. La fabrication se développe et se consolide de plus en plus.

L'amélioration des prix de quelques produits agricoles et l'abondante récolte de quelques autres, font présager un avenir favorable à l'agriculture.

L'état des pêcheries est satisfaisant.

En général, les résultats des différentes branches de l'enseignement sont rassurants; les sciences et les arts sont cultivés avec zèle et succès pendant l'année qui vient de s'écouler, la défense des digues n'a pas éprouvé de revers; l'amélioration des canaux et des routes continue de fixer mon attention.

Le repos et le bon ordre règnent dans nos possessions d'outremer. Les mesures prises à la suite des derniers troubles à Sumatra promettent un bon résultat.

Les nouvelles ordonnances, mises à exécution dans les Indes Néerlandaises, n'ont cessé de produire les effets désirés.

Les ressources pécuniaires du royaume continuent de répondre aux prévisions données précédemment à vos N. P. Les ouvertures qui vous seront faites à ce sujet dans la présente session, prouveront que la confiance publique, que nous nous réjouissons de posséder, est appuyée sur les meilleurs fondemens.

Les revenus annuels couvrent largement les dépenses, et malgré les circonstances où nous nous trouvons, par suite de la révolte de la Belgique, je suis en état de diminuer graduellement les charges de mes bien aimés sujets.

Les lois du budget qu'on proposera à vos N. P. feront voir qu'il n'est pas besoin de demander aucuns nouveaux moyens; mais qu'au contraire les cens additionnels peuvent être diminués sur divers impôts; et je nourris l'espoir que peu à peu l'époque approche où les revenus ordinaires seront suffisants pour fournir aux besoins fixes du royaume.

La commission chargée de la rédaction du nouveau code néerlandais, continue avec zèle la révision du code judiciaire. Les projets de lois qui se rattachent à cette révision seront probablement encore soumis à vos délibérations pendant cette session.

Après l'adoption de ce code et d'une loi définitive sur les faillites simples et frauduleuses, les parties du nouveau code sanctionnées jusqu'à ce jour, pourront être mises en vigueur, les mesures sont prises pour en assurer l'efficacité par une nouvelle loi pénale.

Nobles et Puissans Seigneurs,

La vue de tous les bienfaits que la Providence a versés sur la Neerlande, nous fait plus vivement sentir les devoirs qui nous sont imposés d'en assurer autant qu'il est en nous,

SOUVENIRS DE LA CAMPAGNE D'ÉGYPTE.

LE NAUFRAGE DE L'ANÉMONE.

Épisode consigné dans la correspondance inédite du général Kléber.

A nul autre capitaine de notre jeune et vaillante armée le sol d'Égypte ne devait être plus fatal qu'au général Kléber. Il y fut blessé dès le lendemain du débarquement; il devait mourir assassin. Demeuré à Alexandrie durant la première période de l'occupation, il eut à souffrir en outre des boutades de Bonaparte, qui s'obstinait à lui imputer toutes les fautes qui résultaient d'un premier établissement. Un jour même les reproches du général en chef prirent un caractère si personnellement injurieux, que Kléber se crut obligé de répondre: « Vous avez oublié, lorsque vous traiciez cette lettre, que vous teniez en main le burin de l'histoire, et que vous écriviez à Kléber. Je ne présume pourtant pas que vous ayez eu la moindre arrière-pensée; on ne vous croirait pas. Je ne suis point venu en Égypte pour faire fortune; j'ai vu jusqu'ici la dédaigner partout. » A quoi Bonaparte répliqua, avec ce tact ordinaire qui le faisait toujours revenir à temps et à propos: « Je crains que nous ne soyons un peu brouillés: vous seriez injuste, si vous doutiez de la peine que j'en éprouverais. Sur le sol de l'Égypte, les nuages, lorsqu'il y en a, passent dans six heures. De mon côté, s'il y en avait, ils seraient passés dans trois. »

Telle était la vie de Kléber pendant qu'il commandait à Alexandrie, vie de déboires et d'ennuis, de travail ingrat, suivi de résultats précaires. En face de lui croisait la flotte anglaise, victorieuse à Aboukir; la mer était son domaine; Alexandrie appartenait à la peste, et ses environs aux Arabes: trois fléaux sur le même point. L'activité de Kléber suppléait à tout: les forts du phare étaient prêts contre toute attaque navale, et une redoute couronnait la pointe des Figuriers; des précautions sanitaires, imposées aux préjugés turcs, combattaient le mal contagieux, tandis que le divan d'Alexandrie traitait en pourparlers avec les principaux cheyhs des tribus lybi-

ques. Rien de plus curieux que les pièces officielles de cette négociation.

Le divan écrivait aux cheyhs, dans une espèce de circulaire :

« Sachez que les routes sont occupées par les Arabes de vos tribus, ainsi que par d'autres. Ils molestent les voyageurs, volent, tuent, détournent les courriers, éloignent de la ville les bestiaux et tous ceux qui ont de l'argent, ce qui est un grand malheur. Ces hommes sont ils donc créés pour vexer les autres, pour détruire les villes et pour commettre des crimes? Le général français voulait d'abord envoyer contre ces pervers quelques bataillons de son armée, et ce n'a été que parce qu'il est trop sage, qu'il aime à se consulter et à aller doucement dans les affaires, qu'il a suspendu pour le moment cette expédition. Le général nous a dit de vous écrire, afin qu'il vienne ici trois ou quatre cheyhs de chaque tribu: ils seront honorés comme amis, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu ce qu'ils désirent. Si vous venez, tout finira selon vos desirs et les nôtres, et vous ne verrez que du bien; mais si vous ne venez pas, vous n'aurez plus de raison à donner. La faute sera à vous. Ceux qui désirent d'être paisibles et heureux font leur possible pour le devenir, et ceux qui cherchent le salut frappe sans délai à la porte où il se trouve. Vous savez que les Français n'ont jusqu'à présent rien désiré sans l'avoir obtenu; et qu'ils n'ont frappé à aucune porte sans l'avoir ouverte. Un homme sage préfère à toute chose son repos; il évite la misère et cherche le bonheur. »

Ainsi obéissez, venez à Alexandrie, et ne craignez rien. La signature et le sceau du général doivent vous rassurer. Le 18 du mois de sefer, l'an de l'hégire 1213. »

A cette circulaire signée des muphtis, des imams et du cadî, les cheyhs bédouins répondirent à peu près tous, mais selon leur méthode féline et en termes dilatoires. La tribu Al-Makba disait: « Nous avons accompli votre lettre. Tout ce qui regarde la ville d'Alexandrie nous est à cœur. Nous n'allons ni vers l'orient, ni vers l'occident, et aucun de nous ne roule dans les chemins. Qu'Allah! nous dirige tous! » La tribu Ebn-Sacka, moins concise, le prenait sur un ton plus fier: « Vous

nous demandez des nouvelles, disait-elle: elles sont très bonnes. » Nous nous conformons aux décrets divins et nous ne bougeons pas du lieu où nous sommes. Si quelqu'un vient vous porter des plaintes contre nous, nous nous obligeons de dépendre de vous durant cent années. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour éloigner d'Alexandrie toute sorte de maux. Qu'Allah nous fasse tous prospérer! Quand on sait une chose, on n'a pas besoin de se l'entendre répéter. Expliquez ceci au général. » La tribu El-Geminet se déclarant prête à faire ce qu'on voulait d'elle, profitait de l'occasion pour réclamer une de ses jumens qui s'était échappée; enfin la tribu Deaylet-Demyna protestait de son amour pour la bonne harmonie et ajoutait: Nos gens n'ont jamais détourné personne, pas même dans le temps où les Mara-Je-Mony se battaient entr'eux. Faites donc votre possible pour rendre les chemins praticables, afin que ceux qui ont des bestiaux puissent les vendre et que ceux qui ont des affaires puissent les terminer. »

Ainsi, en se confiant aux paroles des cheyhs, on eût pu croire les environs d'Alexandrie parfaitement sûrs. Mais les faits ne répondaient pas aux paroles; bien loin de là. Chaque jour des caravanes étaient impitoyablement dépillées et des partis bédouins, embusqués presque sous les remparts, attaquaient ou tuaient les officiers ou les savans qui exploraient en curieux l'enceinte de la ville antique. De pareils guet-apens se passèrent sous la colonne de Pompée, et presque en vue des postes français.

Parmi les catastrophes de ce genre, aucune ne fut accompagnée de circonstances plus dramatiques que le naufrage de l'*Anémone*, petit aviso qui, parti de Toulon peu de temps après la grande flotte, avait recueilli sur son chemin, à Livourne et à Malte, l'aide-de-camp du général en chef, Layalette, le même qui joua un rôle célèbre en 1815, et qui alors venait d'accomplir une mission politique auprès d'Ali, pacha de Janina: l'adjutant général Camin, dont Bonaparte le consacra la mort déplorable en donnant son nom à l'un des forts du Kaïre; le nommé Devogues, depuis employé dans l'état-

a continuation sous la surveillance du Tout-Puissant. Nous comptons sur votre concours. La confiance mutuelle doit être l'âme et le lien de notre société; le bonheur de notre chère patrie doit être le but de tous nos efforts.

On écrit de la Haye du 15: Hier il y a eu à la cour un grand dîner, auquel a assisté le grand duc Michel de Russie. Aujourd'hui S. A. I. part pour Londres; tandis que le prince Frédéric-Henri quittera cette résidence et se rendra au Nieuw Diep, afin de s'y embarquer pour les Indes-Orientales.

BELGIQUE.

Bruxelles, 18 octobre (trois heures). — A l'ouverture de la bourse, les Ardoins se sont traités à 22 5/8, ont monté à 31 7/8, pendant un instant à 23. Paris et Londres n'étaient pas connus, Anvers venait faible; après l'arrivée de la malle, la hausse de Paris est restée sans effet, il reste 22 7/8 argent.

Après la cote, Ardoins 22 3/4 argent 7/8 papier. Anvers (deux heures). — Ardoins 22 1/2 5/8 3/4 23 22 3/4 1/2 23 22 3/4 5/8 papier.

Amsterdam, 17 octobre. — Dette active 2 1/2 p. c. 52 1/16 7/8 3/4, 5 p. c. 100 1/2 101 100 1/16; billets de chance 21 3/4 13/16 3/4; syndicat 94 7/8 95; société de commerce 177 1/4 1/2 3/4, Ardoins pièces de 85 livr. 21 1/16 22 1/4 21 3/4, grosses pièces 21 5/8 3/4, différée 8 15/16 g 1/8 8 15/16, passive 7 1/4, brésiliens 81 1/2 82 81 7/8, russes 103 1/4 3/8.

La bonne position, prise dès hier, par nos fonds nationaux s'est soutenue aujourd'hui. Il y avait preneurs pour tous nos fonds à des cours plus élevés; mais le 5 pour cent était surtout recherché. Les Anglais en ont fait acheter beaucoup. En 2 1/2 p. c., on était aussi très-animé.

Les Ardoins avaient ouvert en hausse à 22 1/4 à 22 1/8. Mais des ventes considérables ayant eu lieu pour le compte des maisons anglaises et belges, ils ont descendu à 21 1/16. Il s'est fait beaucoup d'affaires en ce fonds.

Les autres fonds étrangers ont donné lieu à peu d'opérations. Londres, 15 octobre (4 heures). — Consolidés 88 1/8; belges 102; hollandais 2 1/2 p. c. 52 3/4; espagnoles active au comptant 22 3/8, passive 6 5/8, différée 9 5/8, portugais 5 p. c. 51 1/4, 3 p. c. 33 1/4, brésiliens 79. L'argent est plus abondant, la banque ayant commencé à payer les dividendes de quelques fonds publics. L'argent métallique est très-abondant et de vente difficile, à cause des arrivages considérables de l'Amérique du Sud.

Notre correspondant de Paris nous transmet, un avis qui concerne les porteurs des titres de la dette d'Espagne. Voici comment il s'exprime :

Paris, 17 octobre, 5 heures moins 1/4. Nous recevons à l'instant même l'avis officiel suivant :

RENTE 5 0/0 - DETTE ACTIVE ESPAGNOLE. Les embarras financiers dans lesquels la guerre civile qui se prolonge depuis si long-temps en Espagne a plongé le pays, et la nécessité où se trouve la nation espagnole, tant dans son intérêt que dans celui de ses créanciers, d'appliquer toutes ses ressources aux besoins pressants de l'armée, rendent impossible pour le gouvernement, malgré les efforts qu'il a faits et les sacrifices auxquels il se soumettrait volontiers; de faire les fonds nécessaires pour le paiement immédiat en argent du semestre de la dette étrangère, payable le 1er novembre prochain.

Dans ces circonstances difficiles, le gouvernement, jaloux de montrer sa bonne foi envers les porteurs de valeurs espagnoles et tenant à faire tout ce qui est en son pouvoir pour remplir un engagement si sacré, leur propose le plan suivant pour le paiement du semestre, au moyen duquel ils recevront en définitive la somme intégrale qui leur est due.

L'île de Cuba fournit tous les ans un revenu considérable à l'Espagne.

Des reconnaissances imputables sur une portion de ce revenu seront créées par le gouvernement espagnol, et données en paiement du semestre de la dette étrangère, payable le 1er novembre prochain. Ces reconnaissances seront émises par sommes de 120, 240, 480, 960 et 1920 piastres chacune; en vertu des pouvoirs conférés à don Matteo Durou, secrétaire de S. M. C. dona Isabella II; porteront la signature de la Reine-Régente, sous la date du 21 septembre dernier, et seront contresignées par le ministre des finances.

Chaque reconnaissance sera divisée en huit sommes égales portant intérêt à cinq pour cent et payables de six mois en six mois à partir du 1er mai 1837.

Ces sommes, au fur et à mesure de leur échéance, seront admises

major de Kléber, et enfin Bessa et Le Simple, ce dernier, courrier du Directoire.

Quoique le désastre naval d'Aboukir eût livré la mer aux Anglais, l'Anémone était arrivée, sans fâcheuse rencontre, à la hauteur d'Alexandrie. Malheureusement, quand elle atterrit sur sa côte, la nuit commençait, ce qui occasionna une méprise fatale. Là où le coup d'œil exercé du maître d'équipage distinguait la Tour des Arabes, ruine caractéristique qui est sur la plage; à six heures d'Alexandrie, le capitaine Garibon voulut voir la Tour du Phare, et au lieu de continuer à singler vers le port, l'Anémone mit en panne pendant une portion de la nuit. Ce retard fut sa perte. Dans les luciers de l'aube, et du côté de N. E., on aperçut vers quatre heures du matin des mâts de navire qui trahissaient la présence d'une escadre de guerre. Le capitaine Garibon, qui ignorait encore la victoire des Anglais, prit ces vaisseaux pour ceux de Bruyts, erreur d'autant plus facile à commettre, que le commodore Hood, chef de la croisière, tenait le pavillon tricolore toujours arboré. Garibon continua donc paisiblement sa route; mais bientôt, à la manœuvre des navires aperçus, à leur marche, à leur vitesse et à leur forme, il fut assés de deviner que l'on se trouvait en face de l'ennemi. Détaché du gros de l'escadre, une frégate avait mis le cap sur l'Anémone, et il paraissait impossible d'échapper à sa poursuite.

Alors Garibon assembla une espèce de conseil auquel furent convoqués les passagers: il s'agissait de prendre un parti à l'instant même, car la frégate gagnait de plus en plus sur l'avis. Le capitaine voulait se battre, afin que le pavillon national ne capitulât point sans les honneurs de la résistance; mais on lui fit sentir qu'avec ses douze petits canons, l'Anémone ne tiendrait pas deux secondes devant les quarante pièces de frégate, et qu'elle serait coulée à la première bordée. Ensuite on fit valoir que l'intérêt le plus pressant de l'expédition consistait dans les dépêches officielles adressées au général en chef, et que si on les savait, la prise de la carcasse du navire n'était plus qu'une demi catastrophe. Tout bien pesé, on dé-

par les différentes douanes de l'île de Cuba jusqu'à la concurrence de la moitié des droits d'importation ou d'exportation que le porteur pourrait avoir à payer.

Indépendamment de cette combinaison, qui assure le remboursement de ces reconnaissances dans l'espace de quatre années, elles seront reçues avec les intérêts échus, en paiement de tout emprunt qui pourra être contracté à l'avenir dans quelque pays que ce soit, pour le compte du gouvernement espagnol.

MM. Ardoins et compagnie à Paris, et MM. J. et S. Ricardo et compagnie à Londres, sont autorisés à mettre cette mesure à exécution. Londres, 15 octobre 1836. Signé, MATTEO DUROU. (Indépendant.)

Nous avons appris hier la mort prématurée de M. Edmond de Bronckère, chef de bureau au ministère des affaires étrangères; il est décédé à Châlons (France), pendant un voyage qu'il avait entrepris pour rétablir sa santé: sa perte est vivement regrettée dans sa famille et par toutes les personnes qui le connaissaient.

LIÈGE, LE 19 OCTOBRE.

TRAVAUX DU CONSEIL PROVINCIAL.

M. Destriveaux a fait hier, sur le projet du prolongement de la route de Bierset à Hanaut jusqu'à Wavre, un rapport qui doit appeler toute l'attention du conseil. Nous avons déjà fait connaître les conclusions de l'honorable organe de la seconde commission, quant au projet en question, et la proposition faite d'ajourner toutes les demandes de subsides, jusqu'au moment où l'on aura soumis au conseil un exposé général des routes projetées dans la province, accompagné de considérations sur leur degré d'utilité et sur les dépenses qu'elles nécessiteront. Ce travail est destiné à mettre le conseil à même de se prononcer, comme on dit, en connaissance de cause, sur l'un des objets les plus importants soumis à ses délibérations.

Sans aucun doute, la marche indiquée par M. Destriveaux est la plus rationnelle; nous avions même déjà prévu, il y a quelques jours, qu'on proposerait son adoption au conseil provincial. L'assemblée compte dans son sein des hommes animés du désir de bien faire, et possédant les lumières qui font les bons administrateurs, mais encore faut-il connaître bien les faits, surtout dans la matière dont il s'agit ici; sans la connaissance des faits, on risquerait, comme nous l'avons dit, de négliger les travaux les plus urgents, les plus nécessaires, pour accomplir ceux qui le seraient moins, et qu'on pourrait ajourner. Les moyens financiers de la province sont aussi limités; il faut donc connaître parfaitement ses ressources, pour décider si l'on doit se lancer dans les entreprises qu'on lui propose, et distinguer celles qui réclament en première ligne l'emploi des fonds dont l'administration peut disposer.

C'est ainsi qu'il faut procéder, si l'on ne veut point marcher au hasard, et il faut, sans aucun doute, adopter les conclusions du rapport de M. Destriveaux, sous peine de s'exposer à courir les dangers que nous venons de signaler. Toutefois, ces conclusions n'ont-elles point un caractère trop exclusif? Ne pourrait-il pas arriver qu'une demande de subside pour une route, ou plutôt pour des réparations ou des améliorations, fut tellement urgente, qu'on ne put l'ajourner sans préjudicier à la province, et sans courir le risque d'occasionner des dommages considérables? Déjà, hier, à propos de la chaussée des Romains, M. Closset a déclaré que le pont sur le Geer réclamait des réparations qu'il était difficile de retarder; il peut se présenter d'autres circonstances encore, dans lesquelles le conseil devrait regretter d'avoir adopté une résolution qui l'empêcherait d'agir. Il nous semble donc que les conclusions du rapport de M. Destriveaux ne sauraient être adoptées sans amendement.

L'honorable rapporteur a demandé un travail à la députation sur la situation de nos routes, et sur les projets de communications nouvelles, travail qui mettrait, comme nous l'avons dit, le conseil en état de se prononcer, en connaissance de cause; mais nous pensons que ce travail existe déjà: c'est celui de M. l'ingénieur en chef de la province, qui n'a été reproduit qu'en partie dans l'Exposé de la députation. Là, on aurait trouvé tous les renseignements, tous les calculs désirables; il est donc fâcheux que la députation n'ait pas cru devoir mettre ce travail en lumière; dans son intégralité. Depuis près de 15 jours les membres du conseil auraient pu l'étudier, et nous ne

crois donc qu'une embarcation détachée du bord conduirait à terre le courrier Le Simple, et qu'ensuite on échouerait l'avis sur les sables de la côte d'où chacun se sauverait, soit à la nage, soit à l'aide de planches et de bouées.

Cette manœuvre s'exécuta avec assez d'ensemble. La chaloupe quitta le bord, et le brick vint talonner sur les hauts-fonds. Malheureusement la brise était alors assez forte et le rissac battait la grève avec fureur. Le sauvetage devint donc très difficile.

Plusieurs passagers luttèrent long-temps contre la vague, et l'un d'eux eût infailliblement péri sans le dévouement d'un officier de l'avis, le jeune Portal, qui l'arracha à une mort imminente. Enfin, grâce aux débris flottans, tout le monde, équipage et passagers, parvint à regagner le rivage.

Echappés à un péril, les naufragés se trouvaient en face d'un péril plus grand encore: la mer les avait respectés, mais ils allaient rencontrer les peuplades errantes qui régnent dans ces solitudes. L'ordre fut donné de cheminer le long de la plage, composée de sables onduleux. On espérait, en s'abstenant, de gagner vers le cœur du Désert, que la marche de la caravane se déroberait à l'œil perçant des tribus lybiques. Cette illusion cessa bientôt: au détour d'un mamelon apparurent cinquante cavaliers enveloppés de leurs burnous, et brandissant leurs lames aux cris de: Allah! machallah! Les naufragés tirent bon: ils se massèrent sur le rivage. Malheureusement, les Arabes avaient quelques mousquets; et, comme ils firent feu tout en fuyant, la caravane, saisie de frayeurs paniques, se débanda en jetant au loin ses bagages, sur lesquels se précipitèrent les agresseurs.

Cet incident fit réfléchir le capitaine Garibon, qui prévoyait l'issue de la catastrophe. Il comprit que cette attaque serait suivie d'autres attaques, et que la caravane ainsi harcelée et décimée n'arriverait jamais à Alexandrie. Il ouvrit donc un nouveau conseil, où il proposa de se rendre aux Anglais dont les chaloupes surveillaient la côte à peu de distance. « Camarades, dit-il, je connais les Éléonors mieux

risquons pas de voir aujourd'hui ajourner pour longtemps peut-être, la réalisation de projets utiles, dont la province pourrait tirer de grands avantages.

Nous demanderons encore s'il est trop tard maintenant? Le conseil se trompe sur le temps nécessaire pour l'impression d'un rapport; il a donné près de trois jours pour imprimer celui de l'honorable M. Destriveaux, et nous pensons que trois ou quatre heures auraient suffi à cette opération. Quand à l'impression du travail de M. l'ingénieur, elle ne demanderait peut-être pas plus de quatre jours, on pourrait alors l'étudier et il resterait encore assez de temps au conseil, pour décider en conscience, dans la présente session, plusieurs affaires de routes fort importantes.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 18 octobre. — La séance est ouverte à cinq heures. — Absents: MM. Scroix, Piercôt et Billy.

Immédiatement après la lecture du procès verbal, M. Hanquet demande la parole. Il soumet une proposition dont l'objet est la construction des bâtiments nécessaires pour le collège communal sur le terrain qui deviendrait vacant par suite de la démolition projetée des portes St Léonard et Vivegnis, ainsi que du mur de rempart qui les lie entre elles.

M. Tibman demande ensuite que le collège fasse une publication dans le but de prévenir les administrés que nul n'est obligé de recevoir les pièces de centimes comme valeur représentant celle d'un cent, ancienne monnaie des Pays Bas; cet usage abusif a pour résultat d'occasionner une perte de 6 p. 0/0 au commerce. — Cette publication sera faite incessamment.

M. le bourgmestre annonce que le rapport de la commission d'instruction publique, contenant des propositions pour l'organisation de l'académie de peinture, qu'on avait d'abord désigné comme ne devant être présenté que dans une séance à huis-clos, peut être lu en séance publique, attendu qu'il n'est encore question que de l'admission des bases et non de la nomination du personnel. Ces bases sont les suivantes:

1° Un conseil permanent d'administration dont les attributions seront analogues à celles de la commission de surveillance du conservatoire royal de musique, sera institué et se composera de cinq membres, dont trois pris dans le sein du corps communal et deux en dehors, parmi les personnes connues par leur amour pour les arts.

2° On ouvrirait d'abord que les cours désignés ci-après, savoir: Des principes du dessin. — De dessin d'après l'antique. — De peinture. — D'architecture. — De sculpture. — De céramique.

Les autres cours, dont l'ouverture n'aurait lieu qu'après que l'établissement aurait été acquis certaine importance, seraient:

Les cours de dessin d'après nature. — De peinture d'après le modèle vivant. — De gravure. — D'ostéologie et de myologie. — De littérature, d'histoire et d'archéologie.

3. Les élèves ne seraient soumis à aucun examen préalable; mais il y aurait un examen semestriel propre à amener les éliminations qui pourraient être nécessaires dans l'intérêt des élèves eux-mêmes et de l'établissement.

Il résulte des explications données, que le conseil communal n'a à s'occuper, dans le moment, que de l'institution du conseil d'administration, celui-ci devant être chargé de présenter un travail définitif sous le rapport de l'organisation. — Le principe de ce conseil est arrêté, mais avec cette modification qu'au lieu de cinq il sera composé de sept membres, quatre pris dans le corps communal, et les trois autres en dehors. — Les nominations auront lieu dans la prochaine séance.

L'ordre du jour mentionnait une proposition tendant au déplacement du marché des peaux et cuirs frais. M. le Bourgmestre ayant annoncé au conseil que cette affaire venait d'être renvoyée à la commission de salubrité publique, celui-ci décide que dorénavant ces sortes de renvois ne se feront qu'ensuite de sa décision.

M. Winand y réclame une indemnité plus forte que celle de 35 francs qui lui a été accordée pour cession de 3 1/2 mètres de terrains dans la rue grande Béche; le collège est chargé de s'aboucher avec lui pour connaître d'une manière précise, et soumettre ensuite au conseil ses prétentions.

M. de Thier expose une proposition de la commission administrative des hospices, tendant à l'acceptation de dix années d'arrérages au lieu de vingt-deux, dues sur une rente de 56 frs. tombant à la charge des représentans de la veuve Dejardin. — La prescription étant acquise à ceux-ci, la proposition est favorable aux hospices. — Le conseil y donne en conséquence son approbation.

On renvoie à l'examen de la commission d'instruction publique un projet de règlement pour l'hospice des Orphelins.

Le conseil nomme, d'abord sans aller au scrutin, M. le lieutenant-colonel Renault, membre de la commission de surveillance de l'Ecole Industrielle.

Un membre fait observer que cette manière de procéder est contraire au vœu de la loi; on régularise cette nomination en votant par la voie du scrutin secret.

Elle a lieu à l'unanimité. Le conseil désigne également par la voie du scrutin secret, MM. Fleuss, Forgeur et Hennique, pour faire partie de la commission de surveillance de l'école normale récemment instituée. Cette commission, dont le bourgmestre est de droit président, se trouve complétée par l'adjonction de trois membres choisis dans le sein de la commission pour l'encouragement de l'instruction élémentaire, et qui sont: MM. Devaux, ingénieur, de Chénodollé, professeur, et Visscher, avocat.

MM. Hubart et Lion sont ensuite désignés, toujours par la voie du scrutin secret, pour représenter le conseil communal dans la commission chargée de la nomination des experts pour l'assiette de la contribution personnelle de 1837.

M. le bourgmestre a la parole. Il développe sa proposition, ten-

« que vous ne pouvez les connaître. Les pontons anglais valent mieux que les sables du désert et la parole anglaise mieux que la foi pure de ces sauvages. » La-dessus s'éleva une controverse suivie de paroles assez vives, à la suite desquelles la majorité des naufragés se décida à poursuivre sa route, malgré les chances fatales qui les attendaient. Le capitaine et quelques officiers se séparant de la caravane, hélérent les embarcations anglaises et se rendirent à elles.

Depuis un quart d'heure environ, le gros des naufragés cheminaient de nouveau, sous un soleil ardent, le long des dunes lybiques, quand des cris de guerre annoncèrent la réapparition de l'ennemi. Une troupe nombreuse d'Arabes venait de se placer en travers du chemin, puis, dits qu'un autre corps, accouru au galop, fondait sur les Français, chatouillant des cris sauvages. Toute résistance eût été inutile; chacun songea à son salut personnel. Les militaires, calculant avec quelcun raison que l'or de leurs uniformes attirerait sur eux les premières décharges, commencent par s'en dépouiller. Ils espèrent qu'en faisant ainsi une part à la cupidité arabe, ils obtiendraient grâce au moins pour leur vie. Ce calcul fut trompé. Le brave Camin venait de jeter au loin son habit de général, quand un cheyk bédouin fondit sur lui et l'ajusta. Camin mit un genou en terre et détourna de sa poitrine le canon de fusil: le cheyk revint à la charge, tira à bout portant et coucha le pauvre officier sur le sable. De son côté, Lavalette fuyait à peu près nu, et avec son pantalon à la main, quand une balle le frappa à l'épaule. Il tomba évanoui, et n'en échappa que parce qu'on le crut mort.

Ailleurs se passaient d'autres scènes affreuses. Désespérant de tout moyen de salut, plusieurs naufragés s'étaient lancés dans la mer, d'où ils pouvaient suivre, épouvantés, les massacres qui se continuaient sur la grève. Six matelots furent ainsi tour à tour impitoyablement égorgés et dépouillés de leurs vêtements. Des cadavres couvraient la plage. Un malheureux maître d'équipage, cherchant un abri contre la mort, s'était enseveli dans les algues que la mer rejette sur les grèves: découvert, il fut haché à coups de sabre. Quand le rivage

Jante à ce qu'il soit accordé une indemnité à MM. les commissaires Guillaume et Demany, pour le temps qui s'est écoulé depuis le 1^{er} janvier 1836 jusqu'au 1^{er} octobre, date à laquelle ils sont seulement salariés suivant décision du conseil.

Une assez longue discussion s'engage; elle amène pour résultat l'admission du principe des indemnités, mais en ce sens toutefois que non-seulement MM. Demany et Guillaume, mais encore MM. Kirch et Piette, qui ont été chargés respectivement d'un *interim* concernant la police communale durant ladite époque, y auront droit. — Le chiffre ne pourra dépasser le montant de ce qui reste à allouer pour parfaire, en ce qui concerne l'exercice 1836, l'allocation portée chaque année au budget pour les traitements des quatre commissaires de police. La fixation de la répartition est renvoyée à la commission de police, qui soumettra ce projet au conseil dans l'une de ses prochaines réunions.

M. Lambinon, rapporteur de la commission des travaux publics, chargée d'examiner la proposition d'établir un embranchement de chemin de fer depuis le pont des Arches jusqu'aux Guillemins, annonce que cette commission a reconnu en principe la possibilité et l'utilité de l'exécution de cet embranchement; qu'elle conclut en conséquence à ce que le conseil demande au gouvernement la communication du plan et des études faits relativement à cet objet par MM. les ingénieurs, en offrant d'accorder gratuitement une portion de terrain du jardin de l'Université qui devra être emprise pour l'embranchement.

MM. Hanquet et Lion combattent successivement ces conclusions. Le premier ne voit aucune utilité réelle dans cet embranchement, si la ville ne construit pas préalablement un entrepôt et un port très vaste en *Charavoie*. Il demande en conséquence l'ajournement du projet d'embranchement jusqu'après décision sur la proposition tendante à l'admission de ladite construction.

Le conseil rejette cette demande d'ajournement, tout en renvoyant à l'examen de la commission des travaux publics, la question de l'entrepôt.

M. Lion combat les conclusions, en ce qui est relatif à la dernière partie seulement, c'est-à-dire, qu'il s'oppose à toute cession gratuite de terrain, le gouvernement lui paraissant devoir nécessairement supporter cette dépense à l'exclusion de la ville.

L'assemblée a partagé cet avis et n'a accueilli que la 4^{te} partie des conclusions.

La séance se termine à 9 heures moins un quart, par la lecture d'un mémoire très développé de M. Lion, au sujet de la revendication proposée par lui des droits de la ville à la propriété du ci-devant couvent des dames anglaises. Les revenus de cette propriété qui sont évalués à 5500 frs. environ, seraient appliqués à l'instruction publique donnée par les soins et sous la surveillance de l'administration communale. Le renvoi de ce mémoire à la commission du contentieux et unanimement arrêté.

CONSEIL PROVINCIAL. — Présidence de M. NAGELMACKERS.
Séance du 19 octobre.

La séance de ce jour est ouverte à 10 heures 1/2. — Lecture est donnée du procès-verbal.

M. Dubois donne lecture 1^{re} d'une requête qui demande que la route de Liège à Maestricht soit établie sur la rive gauche; 2^e d'une requête des habitants de la commune de la Reid, qui demandent que la route de Thieux à Aywaille passe par leur commune; 3^e d'une requête qui demande qu'on fasse un embranchement au chemin de fer de Verriers à Jalhay ou au Sart. (Renvoyé à la 5^e commission.)

Le même secrétaire fait connaître les propositions suivantes 1^{re} de MM. Stenbert et Nicolay, conseillers qui demandent un subside de 12 à 15 mille frs. pour la construction d'une route vers Goë. Cette proposition sera développée demain.

2^e de MM. Lamarche, Haynal et N., qui demandent qu'on adresse au roi une requête tendante à convoquer extraordinairement le conseil pour mars 1837, à l'effet de traiter les affaires de routes les plus urgentes.

3^e Les mêmes proposent de charger la députation de faire dresser une carte de toutes les routes de la province, ainsi que des améliorations et redressements à y apporter; celle des rivières et canaux, ainsi que les travaux à y effectuer.

On renvoie le développement de ces propositions après la discussion du rapport de M. Destrievaux.

L'ordre du jour est la discussion du rapport relatif à la réunion des communes de Voroux et de Liers.

M. Ernst, secrétaire, donne lecture d'une opposition des habitants à la réunion proposée par le rapport. Cette opposition est signée par 20 personnes; un même nombre n'a pu signer, ne sachant pas écrire. On y présente la réunion comme onéreuse aux deux communes.

M. Delvaide demande lecture des noms des signataires. On fait cette lecture.

Le même membre lit une pétition antérieure, dans laquelle plusieurs signataires de l'opposition d'aujourd'hui, demandaient la réunion des deux communes. L'opposition émane, selon le rapporteur, de l'administration locale. Menacée de suppression.

M. Cloës demande lecture d'un rapport de la députation, au sujet de la réunion des deux communes.

M. Delvaide lit ce document. La députation s'est montrée favorable à la réunion par des raisons d'économie et d'utilité pour les habitants. Les bureaux de bienfaisance des deux communes ont des revenus inégaux; mais il n'y aurait aucune communauté sous ce rapport.

M. Bellefroid fait remarquer qu'au lieu de deux bourgmestres, il

n'y en aura plus qu'un; qu'au lieu de quatre échevins, il n'y en aura que deux, et que les deux secrétaires et les deux gardes-champêtres seraient aussi remplacés par un seul. Il y aura donc économie.

M. Depressaux: Est-ce la commune la plus forte qui demande la réunion?

M. Bellefroid fait ressortir l'intérêt personnel des opposans.

M. Delfosse: Le ministre a ordonné une enquête pour savoir si la réunion est dans le vœu des habitants des deux communes. M. Delfosse a lu cette enquête et il n'y a point trouvé la preuve que le ministre voulait acquiescer avant de présenter une loi à la chambre des représentants. On ne connaît que le vœu de la dixième partie des habitants.

M. Boussebart: On a consulté presque tous les chefs de ménage, 36 d'une part, 53 de l'autre.

M. Delfosse attaque les raisons d'économie alléguées par la commission. Il n'en résulterait qu'une épargne de 30 centimes par tête et par compensation, on leur imposerait une administration communale qui ne serait pas de leur choix. Les habitants de la petite commune seraient soumis à ceux de la plus grande. On a dit que les deux communes avaient une seule église, cela a lieu ailleurs. Quant à la faculté qu'ont les habitants malades d'être reçus dans les hospices de Liège, ils en jouiront, qu'il y ait ou non réunion. En dernière analyse, je soutiens que la réunion sera une désunion. Si la France nous disait: MM. les habitants de la Belgique, votre royaume est trop petit, vous avez des ministres à payer, et beaucoup d'autres fonctionnaires; servez-vous des nôtres, et vous ferez une économie. Nous ne serions pas, je pense, disposés à faire une semblable épargne. La position est la même, messieurs, pour les habitants de Voroux: ils ont aussi un intérêt puissant à être régis par une administration de leur choix.

M. Bellefroid soutient que l'économie sera plus grande que ne l'a dit M. Delfosse.

M. Deltège demande l'ajournement à 1837. L'amendement n'est pas appuyé.

L'assemblée consultée sur la question, décide qu'il y a lieu à donner une avis défavorable à la réunion.

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport relatif à l'affaire de la Chaussée des Romains.

M. Richard annonce que M. l'ingénieur doit remettre des pièces qui viendront à l'appui des conclusions de la commission.

La discussion est remise jusqu'au dépôt de ces pièces.]

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Delfosse, sur la fondation d'établissements pour les sourds-muets, les aveugles et les aliénés indigènes.

Ces conclusions portent en substance qu'il n'y a point lieu de fonder maintenant un établissement pour les sourds-muets; que l'administration provinciale s'entendra avec la commission des hospices pour l'engager à améliorer les hospices existants pour les aliénés, ou à réaliser le projet d'en fonder un autre: Les communes pourront envoyer leurs aliénés à ces hospices moyennant une pension avec secours de la province, s'il y a lieu.

Ces conclusions sont adoptées.

Discussion des conclusions du rapport de M. Cloës sur la demande de subside du conservatoire de musique de Liège. Elles proposent de porter le subside de 1270 à 2000 frs.

M. Bellefroid: Je ne m'oppose point aux conclusions de la commission; mais je voudrais qu'on renvoyât cette demande à la commission du budget; c'est le moyen de savoir si l'on ne pourra pas accorder le subside demandé en entier, ce qui le porterait à 2500 frs.

Plusieurs membres parlent dans le même sens.

M. Richard-Lamarche dit que l'assemblée doit préalablement décider le principe: il y a lieu ou non de voter un subside; sauf à la commission du budget d'en arrêter le chiffre, conformément aux ressources de la province.

M. Scronx appuie cette opinion.

L'assemblée est consultée; elle décide qu'il y a lieu à majorer le subside accordé au Conservatoire.

M. Destrievaux pense que l'assemblée ne peut arrêter maintenant le chiffre du subside: on doit le laisser proposer par la commission du budget.

Plusieurs membres échangent diverses observations.

L'assemblée décide qu'il y a lieu de renvoyer à la commission des finances pour fixer le chiffre.

M. Scronx a la parole pour faire un rapport sur l'importante proposition de M. Michiels, relative au canal de Maestricht à Bois le Duc. Il s'agit, comme on sait, de revendiquer au bénéfice de la province, une somme de plus de 191,000 frs., et de faire cesser la perception des centimes additionnels, qui a encore lieu pour l'entretien du canal. Voici ce qu'a dit M. Scronx en substance: Le canal de Maestricht à Bois le Duc fut construit dans l'intérêt du commerce hollandais, on engagea la province de Liège à intervenir dans les frais de construction, en lui promettant de pousser le canal jusqu'à Liège. La

province avant 1830 a payé plus de 200,000 fr. de ce chef. Depuis 1830 une somme de plus de cent nonante et un mille francs a été versée, elle est restée dans les caisses de l'état. De là, deux questions: avons-nous le droit de réclamer les 191,000 frs. (1)? Devons-nous continuer à payer des centimes additionnels pour le canal? Le rapporteur résout affirmativement la première question. Nous n'avons pas joui du canal depuis 1830, c'était cependant à cette condition que nous avons consenti à payer. Le rapporteur cite ce qui a eu lieu dans la province de Limbourg, qui a revendiqué, aussi les sommes versées pour le canal. La commission propose donc de réclamer les 191,000 fr., en question. Quant à la seconde question: à savoir, si on est dans l'obligation de continuer le paiement des centimes additionnels; le rapporteur la résout négativement; il se fonde sur la même raison que nous ne jouissons plus de l'usage du canal. Il propose en conséquence de prendre des mesures pour faire cesser la perception dont il s'agit; on s'adressera pour cela au gouvernement, et en attendant la résolution à cet égard, on portera au budget lesdits centimes additionnels, qui, en attendant les résolutions du gouvernement, seront versées dans la caisse de la Banque Liégeoise, où ils rapporteront un intérêt de 4 p. c.

La discussion de ce rapport important est fixée après la discussion du budget, qui aura lieu samedi.

M. Scronx a la parole pour faire un rapport sur l'affaire relative aux frais de casernement de la gendarmerie. Il propose que ces frais soient supportés, un tiers par les communes; et, pendant les huit derniers mois de l'année 1836, les deux tiers par la province.

Vu l'urgence, l'assemblée décide qu'on passera tout de suite à la discussion de ces conclusions du rapport. — Elles sont adoptées.

M. Scronx fait un rapport sur une demande de subside destiné à mettre en ordre les archives de Huy. Cette demande devait être envoyée à la députation des états. Celle-ci ne pouvant savoir si les frais dont il s'agit sont bien évalués, le commissaire devra s'adresser à la députation.

Une assez longue discussion s'engage sur cette affaire. — Les conclusions sont adoptées.

Rapport sur la dette du ban de Baelen.

M. Gillain, de Housse, fait un rapport sur cette affaire. Il conclut à ce que cette dette soit répartie d'après les contributions nouvelles, c'est-à-dire, telles qu'elles sont en 1836 et le renvoi à la députation permanente.

(Il est une heure, la discussion continue.)

province avant 1830 a payé plus de 200,000 fr. de ce chef. Depuis 1830 une somme de plus de cent nonante et un mille francs a été versée, elle est restée dans les caisses de l'état. De là, deux questions: avons-nous le droit de réclamer les 191,000 frs. (1)? Devons-nous continuer à payer des centimes additionnels pour le canal? Le rapporteur résout affirmativement la première question. Nous n'avons pas joui du canal depuis 1830, c'était cependant à cette condition que nous avons consenti à payer. Le rapporteur cite ce qui a eu lieu dans la province de Limbourg, qui a revendiqué, aussi les sommes versées pour le canal. La commission propose donc de réclamer les 191,000 fr., en question. Quant à la seconde question: à savoir, si on est dans l'obligation de continuer le paiement des centimes additionnels; le rapporteur la résout négativement; il se fonde sur la même raison que nous ne jouissons plus de l'usage du canal. Il propose en conséquence de prendre des mesures pour faire cesser la perception dont il s'agit; on s'adressera pour cela au gouvernement, et en attendant la résolution à cet égard, on portera au budget lesdits centimes additionnels, qui, en attendant les résolutions du gouvernement, seront versées dans la caisse de la Banque Liégeoise, où ils rapporteront un intérêt de 4 p. c.

La discussion de ce rapport important est fixée après la discussion du budget, qui aura lieu samedi.

M. Scronx a la parole pour faire un rapport sur l'affaire relative aux frais de casernement de la gendarmerie. Il propose que ces frais soient supportés, un tiers par les communes; et, pendant les huit derniers mois de l'année 1836, les deux tiers par la province.

Vu l'urgence, l'assemblée décide qu'on passera tout de suite à la discussion de ces conclusions du rapport. — Elles sont adoptées.

M. Scronx fait un rapport sur une demande de subside destiné à mettre en ordre les archives de Huy. Cette demande devait être envoyée à la députation des états. Celle-ci ne pouvant savoir si les frais dont il s'agit sont bien évalués, le commissaire devra s'adresser à la députation.

Une assez longue discussion s'engage sur cette affaire. — Les conclusions sont adoptées.

Rapport sur la dette du ban de Baelen.

M. Gillain, de Housse, fait un rapport sur cette affaire. Il conclut à ce que cette dette soit répartie d'après les contributions nouvelles, c'est-à-dire, telles qu'elles sont en 1836 et le renvoi à la députation permanente.

(Il est une heure, la discussion continue.)

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, devenu propriétaire des manuscrits de M. Ernst, curé d'Arden et ayant déjà publié un Mémoire intitulé: des Comtes de Durbuy et de La Roche aux XI^e et XII^e siècles, dans la préface duquel j'annonce la prochaine publication des autres Mémoires historiques de M. Ernst, je ne fus pas peu surpris de découvrir que le travail de M. Ernst avait été publié dans les Mémoires de l'Académie de Bruxelles par M. le baron de Reiffenberg, comme en étant l'auteur, sous le titre de: Supplément à l'art de vérifier les dates et aux divers recueils diplomatiques, lus à la séance du sept juillet 1832.

Une explication entre M. de Reiffenberg et moi étant devenue nécessaire, je me suis présenté chez lui accompagné de deux amis, à l'effet d'obtenir la déclaration suivante que je vous prie d'insérer, ainsi que la présente, dans votre plus prochain numéro.

Agréz, etc. Ed. Lavalleye.

Liège, ce 19 octobre.

COPIE:

J'apprends avec chagrin, mon cher collègue, que la malignité à l'occasion de votre publication de la notice des comtes de Durbuy et de La Roche vous rend l'objet d'imputations mensongères; pour les faire cesser, je m'empresse de déclarer, comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises dans des ouvrages imprimés, que la série des comtes de Durbuy, de La Roche, de Clermont, de Montaigny, de Durras et de Dalhem que j'ai publiée précédemment et qui fait partie d'un travail général sur nos anciens fiefs, a été empruntée aux papiers de feu M. Ernst, curé d'Arden, desquels vous avez depuis acquis la propriété. Je vous autorise, mon cher collègue, à faire de cette déclaration, l'usage que vous jugerez convenable et vous prie de recevoir la nouvelle assurance de mes sentiments d'estime et de considération distinguée. Signé Baron de Reiffenberg.

Liège, le 19 octobre 1836.

(1) Le chiffre des centimes nous échappe.

ANNONCES

On prie celui qui aurait trouvé DEUX JOURNAUX, dont un numéro du *Moniteur belge*, l'autre de la *Gazette des Tribunaux*, perdus hier sur le quai d'Avroy, de vouloir bien les faire remettre au bureau de ce journal. 250

On DEMANDE une NOURRICE. S'adresser rue Vivave-d'He, N. 6. 249

n'offrit plus de victimes, les barbares songèrent à celles que les eaux leur enlevaient. Ils poussèrent leurs cheyeks dans le rascas. Un enfant, un mousse âgé de 42 ans, s'échappa d'abord à eux, ballotté par la vague. Ils le tuèrent, puis ils voulurent aller rejoindre d'autres malheureux comme Devouge et Bessa, qui se maintenaient plus au large; mais l'eau étant trop profonde, ils se contentèrent de tirer sur eux comme sur un gibier. A chaque coup de fusil, les infortunés qui servaient de cible aux balles cherchaient à les éviter en plongeant la tête dans les flots. Cet horrible divertissement dura pendant plus d'une demi-heure. Devouge et Bessa demeurèrent seuls, épuisés, mourant de fatigue, n'ayant plus assez de force pour lutter contre la houle qui les poussait incessamment à la côte, quand une balle siffla de nouveau, et perça de part en part le cou de Bessa. Je suis perdu, s'écria-t-il, et il disparut au fond de la mer. Ajusté à son tour, Devouge plongea à temps, et fut sauvé ainsi. Las de tuer, les Bédouins s'arrêtèrent.

A un signal du cheyk, la boucherie cessa. Il paraît que, dans sa sagesse, ce capitaine de bandits avait calculé qu'il lui serait profitable de garder vivans les Français encore debout, attendu la rançon probable qu'il pouvait en tirer. Dix-sept naufragés survivaient au désastre; ou les poussa vers le lieu où l'*Anémone* avait fait naufrage, et là se passa une étrange comédie, diversion bouffonne aux épisodes tragiques qui avaient précédé. La mer avait déjà poussé vers la plage une foule de caisses et de malles, épaves de l'*Anémone*. Les Bédouins les ouvrirent et les explorèrent avec une averse curiosité. Une foule d'objets, inconnus pour eux, étaient l'occasion de commentaires échangés avec un sérieux imperturbable. Quand ils tombèrent sur des hardes, ils les essayèrent, et bientôt l'on vit quelques uns de ces Maures coiffés de chapeaux d'uniforme, dont les panaches semblaient flatter singulièrement leur goût. Une caisse de pharmacie leur était tombée sous la main, ils voulurent goûter aux médicamens, ce qui leur réussit moins. Enfin l'un d'eux ayant découvert un instrument hydraulique, le porta sur-le-champ à sa bou-

che pour en tirer un son, ce qui pouvait passer pour une complète antiphotie.

Quand ce triage du butin eut été achevé, le cheyk bédouin donna de nouveau le signal du départ, et cette fois, au lieu de suivre la plage, la caravane poussa vers l'intérieur des terres. On se figure nos malheureux compatriotes, marchant au milieu de ces déserts, en proie à une soif ardente et dévorés par un soleil qui tombait d'aplomb sur leurs têtes. Pendant deux jours, ils arpenterent ainsi, au hasard, la plaine inégale et sablonneuse sur laquelle se dressaient, de loin en loin, quelques palmiers isolés, aux feuilles poudreuses et maigres. Sur tout l'horizon de cet Océan aréux, pas une habitation humaine, pas un être vivant, si ce n'est, de loin en loin, quelques troupeaux de gracieuses gazelles, ou bien une autruche fuyant, les ailes étendues, comme un vaisseau qui ouvre ses voiles à la brise. Impossible aux naufragés de se rendre compte de la direction dans laquelle on les entraînait. La nuit seulement, à l'inspection des étoiles, ils purent se convaincre qu'ils gagnaient vers le sud-ouest, c'est-à-dire vers les sables inaccessibles du désert de Bara. A mesure que l'on s'avancait dans les terres l'avenir prenait, pour les prisonniers, une teinte plus sombre: car comment, en cas d'évasion, reconnaître leur route sur un chemin d'arène mouvante qui ne gardait pas même la trace des pieds qui l'avaient foulé?

Au milieu de ces fatigues et de ces angoisses, les Français arrivèrent enfin au camp de leurs maîtres. Il s'étendait en avant d'un petit bouquet de palmiers qu'arrosait la surverse d'un puits d'eau bourbeuse et saumâtre. Aux abords du camp veillaient des chiens demi-sauvages d'un poil hideux et roux, satellites indépendans contre lesquels on eut quelque peine à défendre des hommes qui ne faisaient point partie de la tribu. Le camp par lui-même se composait de tentes tissées en poils de chameau, élevées tout au plus à hauteur d'homme et supportées par de simples pieux fichés en terre. Ça et là vaguaient des poules et des chèvres, tandis qu'un peu plus loin, agenouillés et pensifs, les chameaux semblaient s'inquiéter de ce grand concours de monde, extraordinaire pour eux.

ON DEMANDE UNE CUISINIÈRE et UNE FILLE DE QUARTIER. S'adresser au bureau de cette feuille.

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

On DEMANDE une SERVANTE sachant faire un peu de cuisine, ainsi qu'une FILLE DE BOUTIQUE. S'adresser au n° 204, rue du Stalon, où on dira pour qui c'est. 226



CHIEN D'ARRÊT à VENDRE, n° 697, rue St. Séverin. 15

AU MAGASIN, PLACE VERTE, N° 780, A LIÈGE.

On trouve UN ASSORTIMENT de QUELQUES MILLES CHALS BROCHÉS et IMPRIMÉS depuis le prix le plus bas jusqu'au prix le plus élevé. UN ASSORTIMENT de SOIERIE en GROS de NAPLE, marceline, poul de soie, satin turc, soie écossaise en toute couleur et qualité; grand assortiment de soie noire en deux aunes larges. Echarpes, colliers, fichus, foulards, cravates de soie noire et de fantaisie. Quelques cents pièces bengaline et cotonette fine à carreaux les dessins les plus nouveaux. Mérinos broché et imprimé et uni en toute qualité. — Mille caleçons et gilets confectionnés en flanelle depuis fr. 2 50, jusqu'à fr. 15, idem Jupons, gilets, caleçons en cachemire, en laine de France, tissé et tricoté. Bas de laine de France pour femmes, hommes et enfants. Très grand assortiment, idem tricoté. — Bas, chaussettes et gants de soie et demi soie à jour et uni, et toujours quantité de marchandises achetées au dessous du cours. Le tout au prix le plus bas possible. Un dépôt de couvertures de laine fine. 45

GRILLE EN FER BATTU,

De deux mètres et demi de longueur.

Et une PORTE en barreau, ouvrant en 4 parties,

A VENDRE,

Quai de la Sauvenière, n. 9.

A LOUER pour en jouir de suite à des personnes tranquilles, UN QUARTIER INDEPENDANT, situé rue du Pot-d'Or, composé de trois pièces au rez-de-chaussée, chambre de domestique, cuisine, caves, grenier et écurie. S'adresser pour le voir, chez Léonard MICHAUX, n° 1001, derrière l'Hôtel-de-Ville. 239

VENTE DE LIVRES

ET

D'UN GABINET

D'INSTRUMENTS DE PHYSIQUE ET DE MATHÉMATIQUES, PROVENANT DE LA SUCCESSION DE M. LE PROFESSEUR VANDERHEYDEN.

Mardi 25 octobre 1836, à deux heures de relevée, par le ministère du notaire PARMENTIER, au n° 587, rue du Mouton-Blanc, à Liège.

Le catalogue se distribue chez M. ROSA, imprimeur, rue sur Meuse, n° 359. 197

A VENDRE AVEC FACILITÉ DE PAYEMENT DU PRIX,

UNE MAISON,

Sise à Liège, sur la Batte, marché aux fruits, n° 1076, occupée par L. J. André, et dont une partie du prix pourra être laissée en rente; et

UNE MAISON

située à Liège, rue devant les Carmes, n° 301. S'adresser au notaire PAQUE. 245

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

LUNDI, 7 novembre prochain, à 10 heures, le notaire PAQUE, VENDRA aux enchères publiques, par devant M. le juge de paix CHOKIER, en son bureau rue Mont St. Martin, UNE PETITE MAISON, sise à Liège, rue Florimont, n° 565, aux conditions que l'on peut voir chez le dit notaire. 238

GRANDE VENTE

DE BOIS SCIÉS, A AHIN.

Le 21 octobre 1836, une heure, dans le chantier du sieur STASSART, à Ahin, près de Huy, on VENDRA à l'enchère: UNE FORTE PARTIE DE BOIS SCIÉS, consistant en planches, quartiers doubles et simples et fenillets de 6 à 20 pieds, en partie de 6 ans de sciage, horons, posselets, marches, 20 à 25 mille pieds de vares et terrasses, le tout en chêne. Planches de hêtre, etc. A CRÉDIT. 224

A LOUER

Pour le 1^{er} mars prochain DEUX MAISONS avec jardins, n° 100 et 102, situées à Grivegnée, près la Bonne Femme. Pour le 24 décembre prochain UNE MAISON, rue du Vert Bois, n° 332. Pour entrer de suite, au besoin, UNE MAISON, rue du Vert Bois, n° 339. S'adresser rue du Pont, au Cœur d'Or, n° 923. 188

BELLE VENTE

DE TAILLIS ET BALIVAUX.

Jedi 20 octobre 1836, 10 heures du matin, chez le sieur Marie, cabaretier à Rausa.

M. le baron de ROSEN FONTBARE fera vendre à l'enchère, 10 boniers de bois taillis croissant dans son bois de Fagne Rausa, commune d'Amay, rive gauche de la Meuse. Ce taillis âgé de 18 ans, est divisé en 10 portions, il forme la plus belle coupe des environs et ne contient guères que tous étaucons.

Aussitôt après la vente de taillis, on vendra dans le même bois, quantité de marchés de balivaux croissant sur les coupes dont le taillis a été exploité pendant les années précédentes. A CRÉDIT. 231

VENTE DE RASPE.

Le 9 novembre 1836, 11 heures du matin, en la demeure de Hubert PENASSE à Solier, commune de Ben-Ahin, M^r Louis WINAND, d'Andennes, fera vendre à l'enchère et à la recette du notaire LOUMAYE:

SIX BONIERS ET DEMI DE RASPE en 14 portions, âgé de 19 ans, toute essence chêne, croissant dans son bois de Roupiamont, commune dudit Ben, à portée de la Meuse. A CRÉDIT. 248

VENTE D'IMMEUBLES.

Le mardi 8 novembre 1836, à 10 heures du matin, les enfants LEGRAND feront vendre publiquement par le ministère du notaire BERTRAND et par devant le juge-de-peace du canton du sud de cette ville en son bureau, sis, rue Mont Saint Martin.

Savoir:

1^{er} lot. UNE BELLE MAISON bâtie depuis peu d'années avec cour et dépendances, située à Liège rue du Pot d'Or n° 692 portant l'Enseigne du cordon bleu.

2^e lot. UNE AUTRE MAISON avec cour, située en cette ville rue St.-Adalbert n° 75, joignant par derrière à la précédente.

3^e lot. Une pièce de terre de 3 verges grandes située à Sussen dépendant du village de Hous entre Tongres et Maestricht.

Le cahier des charges est déposé en l'étude du M^r BERTRAND. 241

VENTE D'UNE MASSE CONSIDÉRABLE

DE SAPINS ET CHÊNES,

EN PLEINE FUTAIE ET DE LA PLUS BELLE VENUE.

Lundi et mardi, 24 et 25 octobre 1836, et le mercredi suivant, s'il y a eu lieu, chaque jour à 10 heures du matin, M. LE BARON ROBERT DE SELYS DE FANSON fera procéder, dans ses bois d'opoceren, Rothem et Neuroeteren, entre Hasselt et Maeseyck, à 2 lieues de cette dernière ville et par le ministère du notaire SERVAIS, de Liège, à la vente publique de 1800 à 2000 Marchés de sapins, d'une qualité vraiment extraordinaire, autant sous le rapport de l'élévation, qu'en regard au pourtour.

L'on vendra en même temps une quantité de Marchés de chênes, également de haute et de la plus belle futaie.

L'exploitation, comme le transport des bois à vendre, s'effectuera facilement et à peu de frais: il ne sont situés qu'à la distance d'une demi lieue du canal des Bois-le-Duc et l'on sait que le canal va être rendu à la navigation et communiquer de nouveau avec la meuse, au moyen de la prise d'eau, établie dans les environs de hocht.

La proximité du camp de Beverloo est encore une circonstance très favorable à l'écoulement des produits de cette nature.

La vente se fera sur les lieux mêmes et à six mois, ou un an de Crédit, au gré des acheteurs.

S'adresser au notaire SERVAIS, pour renseignements plus amples. 246

RÉADJUDICATION DES BARRIÈRES

NEUTRES ET COMMUNES.

AVIS.

MARDI 25 octobre 1836, à onze heures du matin, à la Maison Blanche, il sera procédé pardevant MM. les délégués des gouvernements belge et prussien, d'après les mêmes clauses et conditions du dernier bail à la réadjudication des barrières de la Maison Blanche, de Montzen et de Baelen, établies sur les routes neutres et communes, commençant le 1^{er} janvier 1837.

Cette réadjudication aura lieu aux enchères et à l'extinction des feux.

Le cahier des charges, d'après lequel il sera procédé, est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et à la régence royale prussienne à Aix-la-Chapelle.

A Liège, le 6 octobre 1836. 2170

FORMES DE LIT EN FER.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE mettra en ADJUDICATION PUBLIQUE au rabais par soumissions, puis de vive voix, à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, le MERCREDI 16 novembre 1836, à 3 heures précises de relevée, LA FOURNITURE DE 49 FORMES DE LIT EN FER BATTU, en un lot.

Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de ladite commission où l'on peut voir, tous les jours de 9 heures à midi, le cahier des charges et le modèle des formes de lit. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 282

VILLE DE LIÈGE.

Police. — Circulation des voitures.

Le collège des bourgmestres et échevins rappelle aux personnes que la chose concerne que, suivant l'art. 6 du règlement du 26 juin 1827, à les voitures suspendues ne peuvent circuler dans l'obscurité qu'avec une lanterne.

Des instructions sont données à la police pour sévir contre les contrevenans.

A l'Hôtel-de-Ville, le 14 octobre 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire DEMANY.

BOURSES.

PARIS, LE 17 OCTOBRE.

Cinq pour cent.	405 50	Esp. D. diff. s. int.	40 1/4
Trois pour cent.	78 45	• Dt. pas. s. int.	7 1/4
Napl. Cert. Falc.	97 40	Belgic. Empr. 1834	100 0/0
Esp. D. ac. 5 ^o J		Banque de Belg.	123 0/0
1 ^{er} nov.	25 0/0		

LONDRES, LE 14 OCTOBRE.

3 ^o consolidés . . .	88 3/8	Espagne. Cortès. . .	23 1/4
Bel. em. 1832 C. D.	102 0/0	Différées.	9 7/8
Holl. Dette active.	52 1/2	Passives.	6 3/4
Portugais, 5 p. c. .	50 3/4	Russie.	107 0/0
Id. 3 p. c.	33 1/4	Bésil. Emp. 1834.	78 0/0

AMSTERDAM, LE 17 OCTOBRE.

Holl. Dette active.	000 0/0	Inscr. au gr. livre.	64 5/8
Dito 2 1/2	52 3/4	Certif. à Amst.	00 0/0
Différée.	4 1/2	Pologne. L. fl. 500f.	000 0/0
Billet de change.	24 3/4	Lots de Rd. 50 f.	108 1/2
Syndic. d'amort.	95 0/0	Espagne. E. Ard.	24 3/4
• 3 1/2	77 0/0	Dito grad.	00 0/0
Soc. de comm. P. B.	177 3/4	Dette différ. anc.	8 15/16
• nouvelle.	000 0/0	• nouv.	0 0/0
Russie, H. et C. 5	103 3/8	• passive.	7 1/4
• 1829, 5	000 0/0	Autriche. Métal. 5.	98 7/8

ANVERS, LE 18 OCTOBRE.

ANVERS. Det. active.	105 0/0	PARIS. Cert. Falc.	90 1/2
• Det. différ.	44 0/0	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	00 0/0
Emp. de 48 mill.	99 1/2	• à An. 1834.	99 0/0
HOLL. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4		
AUTRICHE. Métall.	102 0/0		

CHANGES.

Lots de fl. 100.	257 0/0	Amst., c. jours. . .	513 3/4 p. P
• de fl. 250.	417	Rotterd., Idem . .	518 1/4 p. P
• de fl. 500.	682	Paris, Idem	418 3/4 p. A
Polog. Lots fl. 300.	414 0/0	• 2 mois.	fl. 314 3/4 p. A
• fl. 500.	133 0/0	Lond. p ^r Estr. c. j.	411
BRESIL. E. à L 1824	81 1/2	• 2 mois.	319 0/0
ESPAG. Emp. 1834.	22 23 3/8	Ham. p ^r 40 HB. c. j.	35 5/16
D. dif. 1834.	0 0/0	• 2 mois.	35 1/16
Dit. p. 1834.	0 0/0	Bruxelles et Gand.	414 p. c. perte.
Dette diff.	9 5/8		

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 18 OCTOBRE 1836.

Notre bourse a été assez ferme aujourd'hui. Ardoins ouvert 23 le 119 23 après 22 7/8 3/4 5/8 1/2 et reste 22 5/8 cours. Les prix en Ardoins sont rares.

BRUXELLES, LE 18 OCTOBRE.

Dette active. . . .	53 1/2	P. Fourn. des Vennes.	410 0/0	P
Emp. R., fin cour.	99 3/4	P. Chatelaineau. . .	446 0/0	P
Emp. de 30 mill.	92 3/4	A. St-Léonard. . . .	412 0/0	P
Emp. dec. v. 1832.	100 0/0	P. Verrières Charleroi	420 0/0	P
Act. Société Gén.	805 0/0	A. Espérance. . . .	424 0/0	P
So. de Com. de civ.	143 1/2	A. Brasseries. . . .	412 3/4	P
Ban. de Belgique.	123 1/2	P. Librairies.	432 0/0	P
So. du c. de S.-O.	109 1/2	A. Dette active. Hol.	52 1/2	A
S. Hauts-Four. . . .	451 0/0	Synd. d'amort. . . .	00	
Banq. fonc.	101 1/2	P. Lost. r. av. coup.	00 0/0	P
S. du Cha. Flenu.	145 0/0	P. • inscrip.	96 5/8	P
Wasmé-Hornu. . . .	106 0/0	P. Métalliques. . . .	101 1/2	P
Sclessin.	130	P. Naples.	99 0/0	P
Société nationale.	133 0/0	P. Emp. Ard. 1835.	22 7/8	P
Levant de Flenu.	113 0/0	P. D. différée.	00 0/0	
Charb. d'Ougrée. . .	120 0/0	Id. 1835.	0 0/0	
Sars-Longchamps.	118 0/0	P. Brésil Rotsch. . . .	00 0/0	
Chemin de fer. . . .	102 3/4	P. Rome.	000	

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 18 OCTOBRE:

Le pleyt belge Neptunus, ven. de Londres, ch. de café, bois de teinture et goudron.

PLACE D'ANVERS, LE 18 OCTOBRE.

VENTES.

Tabac. — 43 saron Cuba, prix non indiqués.

Coton. — On a fait 19 balles Géorgie et 30 id. Bengale sans indication de prix.

Sucre. — Point d'affaire à citer en sucre brut, en raffiné rien d'important à signaler.

Cafés. — Demande très-limitée, affaire insignifiante.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.